



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

culture et communication : budget

Question écrite n° 109105

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le budget réservé au patrimoine pour l'année 2007. À l'occasion des 23e journées du patrimoine, le Premier ministre a annoncé le déblocage de crédits budgétaires du patrimoine « gelés » au début de l'année 2006 et la création d'une recette pérenne annuelle de 70 millions d'euros. Près de 140 millions d'euros supplémentaires pourront être ainsi mis à disposition des chantiers de restauration dès la fin de l'année 2006. Aussi, elle lui demande quels sont les chantiers déjà retenus et, d'une manière plus générale, quelles sont les dispositifs et les crédits choisis afin de préserver notre patrimoine.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109105

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11479